

### Contribution canadienne à la lutte internationale contre les drogues

Le Canada a remis une somme de \$200 000 au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

Ce fonds volontaire a été établi en 1971 pour financer les actions internationales prises contre l'abus des drogues. Soixante-treize pays y ont participé, et les contributions antérieures du Canada totalisent \$1,2 million.

Les activités ainsi financées visent à contrôler l'approvisionnement en drogues illégales et à réduire la demande pour ces drogues, par des moyens tels que l'éducation et le traitement. Le fonds a servi, entre autres: à améliorer la coordination des activités internationales; à diffuser plus rapidement les connaissances et la technologie inhérentes au contrôle des approvisionnements et à la réduction de la demande; à contrôler de façon significative le trafic et à offrir des possibilités de traitement pour les toxicomanes dans les pays en voie de développement.

### Sous-location au Canada d'une partie de la base d'Argentia

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, ont annoncé le 20 avril que le Canada et les États-Unis étaient arrivés à un accord concernant la sous-location au Canada d'une partie de la base navale américaine d'Argentia (Terre-Neuve) aux fins de son exploitation industrielle et commerciale. Le gouvernement fédéral transférera l'administration et le contrôle de la majeure partie de la zone au gouvernement de Terre-Neuve.

En tant qu'organisme administratif canadien, Transport Canada sera chargé du contrôle du territoire sous-loué en vertu de l'Accord. Néanmoins, à l'exception des terres et des installations nécessaires aux activités portuaires et qui relèvent donc du gouvernement fédéral, les propriétés seront gérées directement par le gouvernement de Terre-Neuve.

M. Jamieson a signalé que la conclusion de cet accord avec le gouvernement des États-Unis permettra à la province de Terre-Neuve d'exploiter le potentiel industriel et commercial des propriétés en question. De nombreuses consultations entre les gouvernements fé-

déral et provincial ont précédé l'Accord. Le ministère de l'Expansion économique régionale discute actuellement avec le gouvernement de Terre-Neuve de diverses mesures communes afin d'utiliser la propriété et les installations portuaires de manière à créer de nouveaux emplois dans la région au cours des quelques prochaines années.

### L'Ordre du mérite civil de Corée à une canadienne

Lors de sa 26e et dernière visite en Corée, la fondatrice et directrice de l'Unitarian Service Committee du Canada (USC), le Dr Lotta Hitschmanova, a reçu la plus haute distinction de ce pays, l'Ordre du mérite civil. La médaille Camellia lui a été présentée par le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Shin Hyon-Hwack, de la part du président, M. Park Chung-Hee.



*Dr Lotta Hitschmanova*

Au cours de son séjour de quatre mois en Corée, Mme Hitschmanova a visité les diverses réalisations de l'USC. "Depuis 1952, dit-elle, notre organisme assiste la Corée, particulièrement dans les secteurs du bien-être de l'enfance, de l'aide aux handicapés, ou dans d'autres services sociaux. Les résultats sont si bons que cette aide n'est plus requise. L'USC se retirera donc définitivement de Corée le 31 décembre 1978."

Le Dr Hitschmanova est la première travailleuse sociale invitée, en 1952, par

les Nations Unies à porter secours à la Corée déchirée par la guerre. En 26 ans, la contribution de l'USC s'est montée à \$13 280 014, qui ont été donnés sous forme de dons monétaires, de vêtements, de nourriture, etc.

### Agriculteurs canadiens en Tanzanie

Trois agriculteurs ayant de l'expérience dans la culture du blé en terres arides, et trois mécaniciens spécialisés dans les moteurs Diesel, iront aider le personnel de trois grandes fermes céréalières de Tanzanie.

Situées sur les hautes terres de ce pays, ces fermes ont été créées par le gouvernement tanzanien, en 1971, avec le concours de l'Agence canadienne de développement international.

Actuellement, le personnel d'Agriculture Canada supervise le fonctionnement des trois fermes, mais l'objectif est d'en céder progressivement la gestion à des Tanzaniens. Chaque chercheur et chaque technicien canadien participant au projet a la responsabilité de former son remplaçant.

Selon M. J.S. Clark, de l'Institut de recherches sur les sols d'Agriculture Canada, le but du projet est d'enseigner aux Tanzaniens les meilleures méthodes de culture du blé dans ces régions et de contribuer à rendre le pays autosuffisant en blé d'ici cinq ou dix ans.

Le gouvernement tanzanien souhaitait profiter de l'expérience canadienne, car les hautes terres de Tanzanie ont des conditions pédologiques et une pluviométrie comparables à celles des prairies canadiennes (550 mm par année en moyenne).

De plus, la Tanzanie était intéressée aux méthodes de production fortement mécanisée en usage au Canada, son objectif étant que chaque ferme en vienne à produire un excédent commercialisable. Or la mécanisation est d'autant plus importante en Tanzanie qu'il faut y enseigner et y récolter de vastes superficies pendant les très courtes périodes où il est possible d'obtenir des rendements élevés. Les Tanzaniens entendent affecter de 60 000 à 80 000 ha à la culture du blé.

Les chercheurs canadiens ont réussi à mettre au point des variétés et des pratiques culturales adaptées à la région, grâce auxquelles les rendements moyens à l'hectare sont passés en deux ans de 400 kg à 2000 kg.